



Rubrique: Faillites

Sous-rubrique: Etat de collocation et inventaire

Date de publication: SHAB 06.04.2021

Publications supplémentaires: KABVD 06.04.2021

Date d'échéance prévue: 06.04.2026

Numéro de publication: KK04-0000018567

Entité de publication

Office des faillites de l'arrondissement de l'Est vaudois, Rue de la Madeleine 39, 1800 Vevey

Etat de collocation et inventaire SEROLAB SA

Débiteurs:

SEROLAB SA

CHE-107.034.058

Route du Jorat 24

1073 Savigny

Remarques juridiques:

Le créancier qui conteste l'état de collocation parce que sa production a été écartée en tout ou en partie ou parce qu'elle n'a pas été colloquée au rang qu'il revendique intente action contre la masse devant le tribunal du lieu de la faillite, dans les 20 jours qui suivent la publication du dépôt de l'état de collocation. S'il conteste une créance ou le rang auquel elle a été colloquée, il dirige l'action contre le créancier concerné.

Publication selon les art. 221, 249 et 250 LP.

Délai de dépôt de l'état de collocation: 20 jours

Fin du délai: 26.04.2021

Délai de contestation de l'inventaire: 10 jours

Fin du délai: 16.04.2021

Lieu de dépôt des documents:

Office des faillites de l'arrondissement de l'Est vaudois, Rue de la Madeleine 39, 1800 Vevey

Remarques:

Les états des charges des parcelles RF no 395-1, 355, 387,384,397,395-3 sur la Commune de Savigny sont également déposés et font partie intégrante de l'état de collocation.

Des biens portés à l'inventaire font l'objet de revendication en propriété de tiers. Le délai pour contester la revendication et requérir la cession des droits de la masse est de 20 jours dès la présente publication.